



ASSOCIATION DES AMIS  
DU PEINTRE DIEUDONNÉ JACOBS

Villa Josette

46, Square D. Jacobs

83130 La Garde

Contact :

04 94 21 89 55

# Règlement

## 24<sup>ème</sup> Grand Prix Dieudonné Jacobs

Exposition du 18 au 26 avril 2012

## Prix figuratif organisé en collaboration avec la Ville de La Garde - Var

### Article I

L'Association des Amis du peintre Dieudonné JACOBS a créé en 1988 son Prix Artistique Figuratif Dieudonné Jacobs pour les échanges Franco-Belges. Son but est de perpétuer la mémoire du peintre tout en permettant l'ouverture, le rapprochement, la confrontation, l'affirmation et l'échange des cultures au-delà des frontières.

### Article II

Le prix a lieu alternativement tous les deux ans, à La Garde (France) les années paires, à SPA (Belgique) les années impaires.

#### L'inauguration aura lieu le mardi 17 avril à 18H30

Le Grand Prix Artistique Dieudonné Jacobs aura lieu du 18 au 26 avril 2012

Hall D. Jacobs – Complexe Gérard Philippe – rue Charles Sandro – La Garde

### Article III

Ce prix est ouvert à tous les peintres figuratifs.

Chaque artiste pourra présenter 2 œuvres (**hauteur maximum 2,50 m**).

Le dossier d'inscription devra comprendre :

- **Un droit de participation fixé à 40€** (chèque à l'ordre de l'ASSOCIATION DES AMIS DU PEINTRE DIEUDONNÉ JACOBS)
- **Le bulletin d'inscription**
- **Le CV artistique**
- **La photo des œuvres exposées**

Le dossier devra être retourné **avant le vendredi 16 mars 2012 au Service Culturel :**

Hôtel de ville - BP 121- 83957 LA GARDE cedex

## Article IV

Le Comité d'organisation comprend : les membres de l'Association auxquels s'ajoutent l'adjoint à la Culture et le Service Culturel de la Ville de la Garde. Le jury est composé de personnalités du monde artistique et culturel.

## Article V

Les œuvres devront porter au dos une étiquette précisant : le nom et l'adresse de l'artiste, le titre et le prix de vente. Chaque toile devra être impérativement équipée du système d'accrochage. L'encadrement reste facultatif.

## Article VI

Le dépôt des œuvres aura lieu les vendredi 13 et samedi 14 avril de 15H à 18H au Complexe Gérard Philippe - rue Charles Sandro - **Salle 105** (au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment).

Les œuvres expédiées (à la charge du participant) devront arriver **avant le 13 avril**.

Les réexpéditions se feront dans l'emballage initial à la charge de l'artiste.

L'accrochage s'effectuera par le comité d'organisation.

Le retrait des œuvres s'effectuera à l'issue du salon le **vendredi 27 avril de 9H à 12H**.

## Article VII

> 1<sup>er</sup> prix : Prix Dieudonné Jacobs, 1 000 € + une exposition à SPA (Belgique) **(1)**

> 2<sup>ème</sup> prix : Prix de l'Association, 300 € **(2)**

> Prix Ville de La Garde

> Prix Galerie Saint Louis

**(1)** Le lauréat exposera à SPA en août 2012, aux frais de l'Association. L'artiste devra être présent pendant la durée de l'exposition ; il aura à sa charge ses frais de déplacement et celui de ses œuvres

**L'attribution du Prix est conditionnée impérativement au respect de cette obligation** : le refus ou désistement du lauréat entraînerait l'annulation pure et simple de ce prix

**(2)** Le lauréat exposera 2 ou 3 tableaux à Spa en août 2012

## Article VIII

L'association et la Ville de La Garde déclinent toute responsabilité quant aux pertes, vols, détériorations, incendie... Chaque artiste peut contracter une assurance s'il le désire.

L'association tiendra les permanences aux jours et heures d'ouverture au public.

Contact service culturel Magali Moussu 04 94 08 99 19

**ASSOCIATION D. JACOBS**  
"Villa Josette"  
46, Square D. Jacobs  
83130 LA GARDE

